



© David Lawson / WWF UK

L'ASSURANCE-VIE

Un geste simple pour assurer l'avenir
de la planète et de vos proches



© Patrick Gaillardin

QUI SOMMES-NOUS ?

Fondation reconnue d'utilité publique, le WWF France agit pour protéger la nature et les espèces. Il peut être désigné comme bénéficiaire d'une assurance-vie et, étant exonéré de droits de succession, reçoit l'intégralité des sommes pour financer ses missions.

136
salariés engagés
au quotidien

2000
bénévoles

370 000
sympathisants
et donateurs

+ de 100
pays dans lesquels
le WWF intervient

Quel plus bel héritage pouvons-nous laisser aux générations futures que la promesse d'une planète vivante ? Grâce à vous, elles auront la chance de grandir dans un environnement où chaque espèce, chaque espace naturel, chaque écosystème sera préservé et de connaître un monde où les Hommes vivent en parfaite harmonie avec la nature. Ensemble, nous sommes la solution.

Isabelle Autissier
Présidente d'honneur
du WWF France

NOS MISSIONS

Depuis 50 ans, nous protégeons la vie sous toutes ses formes. Les espaces naturels et les espèces qu'ils abritent forment un équilibre fragile, de plus en plus menacé, que nous nous attachons à préserver pour construire un monde où l'Homme vit en harmonie avec la nature.



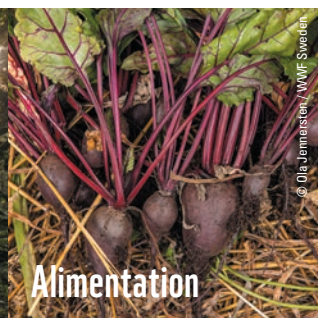
© William W. Reister / WWF

Vie des océans



© How Cordey / naturepl.com / WWF

Vie des forêts



© Ola Jernsten / WWF Sweden

Alimentation



© Stefan Widstrand / WWF

Vie sauvage



© Jacqueline Lisboa / WWF Brazil

Eau douce



© WWF US / Jerry Mustela

Climat et énergie

NOTRE VISION

Le WWF privilégie une démarche fondée sur l'échange, l'écoute et le respect mutuel. Parce que nous sommes convaincus que l'environnement et le développement humain sont étroitement liés, toutes nos actions s'inscrivent dans une approche globale : préserver les écosystèmes en tenant compte des besoins et des aspirations des populations, afin de favoriser un avenir durable pour tous.

NOS ENGAGEMENTS

Le WWF œuvre pour la protection et la préservation des animaux, des plantes, des écosystèmes, de l'eau, des sols et de toutes les ressources naturelles. Il agit directement ou en collaboration avec d'autres organisations pour mener à bien ses actions et programmes de conservation.



© Andy Rouse / naturepl.com / WWF

Pourquoi souscrire une assurance-vie ?

Pour se constituer une épargne qui reste disponible, mais aussi anticiper la transmission de son patrimoine. On peut alors lui donner du sens, beaucoup même ! En effet, les bénéficiaires d'une assurance-vie ne sont pas forcément ou pas seulement les membres de la famille ou les proches. Il est possible, par exemple, de désigner une association comme bénéficiaire ou co-bénéficiaire. Cela devient alors un véritable geste de conviction, qui transmet les combats et les valeurs d'une vie aux générations à venir.

Pourquoi choisir le WWF France comme bénéficiaire de mon assurance-vie ?

Le WWF est une fondation indépendante, reconnue d'utilité publique et habilitée à recevoir legs, donations et assurances-vie en totale exonération de droits de succession. Transmettre votre patrimoine au WWF, c'est faire le choix d'un engagement durable et porteur de sens : protéger le vivant, pour aujourd'hui et pour demain.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- ✓ L'assurance-vie est un contrat d'épargne simple à mettre en place auprès de sa banque ou son assureur avec un premier dépôt minimum de 100 euros.
- ✓ Les retraits et versements sont possibles à tout moment de la vie.
- ✓ Vous avez la possibilité de répartir librement le capital entre plusieurs bénéficiaires.
- ✓ Vous pouvez librement modifier le choix des bénéficiaires et cette répartition à tout moment, autant de fois que vous le souhaitez.



© Nicolas Job

Comment souscrire une assurance-vie ?

- 1 Je prends rendez-vous avec mon banquier ou assureur et demande à souscrire un contrat d'assurance-vie.
- 2 Je complète la clause bénéficiaire au nom de :
WWF France - 35-37 rue Baudin - 93310 Le Pré Saint-Gervais
- 3 J'informe le WWF de ma décision.

Vous êtes déjà titulaire d'une assurance-vie ?

Pour désigner le WWF comme bénéficiaire, il vous suffit d'adresser un courrier recommandé à votre banque ou assureur, en rappelant les références de votre contrat et la répartition souhaitée entre les bénéficiaires, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. Privilégiez une répartition en pourcentage, le capital pouvant évoluer au fil du temps. Exemple : « 40 % à la Fondation WWF et 60 % à mes enfants ».



© Michel Gauthier / WWF

Merci à nos bienfaiteurs

« Cela fait plus de 40 ans que je suis membre du WWF. La sauvegarde de la faune et de la flore de notre planète est essentielle.

Je me reconnais dans les valeurs du WWF, dans ses actions, dans sa gestion et dans ses projets. N'ayant pas d'enfant et ma femme étant décédée, j'ai décidé de transmettre la moitié de mon assurance-vie au WWF, l'autre moitié revenant à mes nièces et neveux afin de ne pas les léser. »

Patrice, Bondoufle (91)



© Bastien Preuss / WWF France

VOUS SOUHAITEZ ÉCHANGER AVEC NOUS SUR VOTRE PROJET ?

Pour obtenir un accompagnement personnalisé sur votre projet de transmission, sans engagement et en toute confidentialité, contactez :



SOPHIE DELVERT

par téléphone : 01 73 60 40 40

ou par e-mail : legs@wwf.fr

N'hésitez pas à me contacter pour toute question !



Scannez ce QR code pour accéder à notre page dédiée à l'assurance-vie et en savoir plus sur la possibilité de désigner le WWF France comme bénéficiaire.



WWF France
35-37, rue Baudin
93310 Le Pré Saint-Gervais
Tél. : 01 73 60 40 40 - wwf.fr
SIREN : 302 518 667